

LES MAUVAISES HERBES ont-elles droit de trottoir ?

Les agents des Espaces Verts n'utilisent plus d'herbicides pour nettoyer l'espace public. Un choix responsable qui nécessite la participation et l'adhésion des Bagnérais.

Qu'on les appelle "plantes spontanées" ou "herbes folles", les mauvaises herbes poussent et repoussent toujours aux mauvais endroits. Les trottoirs de Bagnères n'échappent pas à la règle. Depuis quelques mois, de plus en plus de mauvaises herbes envahissent le milieu urbain.

"C'est inévitable puisque nous avons complètement stoppé l'usage des désherbants chimiques sur les trottoirs", explique Jean-Luc Lasson, le responsable du service Espaces Verts et Environnement de la ville. "Certains produits sont encore utilisés mais seulement sur les zones industrielles ou au cimetière et à très faibles quantités".

La Ville de Bagnères a en effet fait le choix courageux d'une gestion plus respectueuse de l'environnement. "Nous nous devons de protéger la population", souligne Anne-Marie Thalès, adjointe au maire chargée notamment de l'entretien et des espaces verts. "Bagnères est une ville thermale, une ville d'eau, il faut tout faire pour que les herbicides se retrouvent le moins possible dans les cours d'eau et dans les nappes souterraines." Les polluants ont donc été remisés au placard et avec

eux les masques, les lunettes, les bottes et les combinaisons étanches qu'utilisaient les agents pour faire disparaître les mauvaises herbes. Ils sont remplacés par des binettes, des sarcelles et beaucoup "d'huile de coude". Avec les herbicides, il suffisait de mobiliser quatre agents pendant trois semaines en avril puis en octobre pour faire disparaître les herbes folles des trottoirs, des bordures et des caniveaux pour toute l'année. Aujourd'hui, la tâche est beaucoup plus compliquée. "Les solutions alternatives ont leurs limites", concède Anne-Marie Thalès. "Le désherbage à la main demande beaucoup plus de temps, plus d'agents et doit être répété plus souvent. Mais c'est un choix."

Les produits biologiques n'existant pas encore, la Ville a bien tenté d'innover avec l'utilisation du désherbeur thermique mais ce brûleur de mauvaises herbes qui fonctionne au gaz s'est avéré très énergivore et finalement peu efficace. "On s'est rendu compte que la chaleur du brûlage provoquait des levées de dormance de certaines plantes et les faisait repousser encore plus vite", explique Jean-Luc Lasson. >>>

Désherber devant chez soi, un geste citoyen

>>> L'arrachage à la main reste donc la seule alternative valable. Et pour alléger la lourde tâche des agents municipaux, accentuée par le développement des zones pavillonnaires, la Ville encourage la participation active des habitants. "Chacun d'entre nous est responsable de la propreté de son pas de porte et du trottoir au droit de sa propriété", rappelle Anne-Marie Thalès. "De même que nous balayons et déneigeons devant chez nous, prenons l'habitude d'enlever régulièrement les quelques herbes qui poussent sur notre trottoir".

Au delà de la contribution citoyenne, la clé du problème des mauvaises herbes est ailleurs. Arrêter d'utiliser les produits phytosanitaires est une chose, en accepter les conséquences en est une autre. Un trottoir sur lequel poussent quelques pissenlits doit-il être encore considéré comme sale et négligé alors que la non-utilisation des produits est perçue comme propre et responsable ? Pour faire évoluer cette question de perception de la propreté, la commune mise aussi sur les plus jeunes. Elle a solli-

cité l'aide du CPIE Bigorre-Pyrénées (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), qui interviendra dans les classes élémentaires au cours de l'année 2013. "Ce travail de sensibilisation des enfants est primordial", explique Fabrice Loos, éducateur à l'environnement du CPIE, "parce qu'ils sont toujours très réceptifs aux questions environnementales. Ils se sentent rapidement concernés et deviennent naturellement des moteurs du changement". Les enfants pourront constater in situ la nécessité de modifier nos comportements. "Tolérer les mauvaises herbes, c'est préserver la biodiversité", rappelle Fabrice Loos. "C'est aussi redécouvrir les attraits oubliés de certaines plantes. Le plantain (photo ci-dessous) a par exemple des vertus apaisantes contre les piqûres d'insectes. Il est très apprécié des oiseaux qu'on aime voir en ville et plaît aux enfants, qui se servent de la fleur en épi comme projectile à lance-pierres". Entre trottoirs immaculés ou risques pour l'environnement et la santé, la municipalité a tranché. Et vous ?



"Tolérer les mauvaises herbes, c'est préserver la biodiversité", rappelle Fabrice Loos. "C'est aussi redécouvrir les attraits oubliés de certaines plantes. Le plantain (photo ci-contre) a par exemple des vertus apaisantes contre les piqûres d'insectes."

Pesticides, attention danger

La France est le premier consommateur européen de pesticides (herbicides, insecticides et fongicides), le quatrième au niveau mondial derrière les Etats-Unis, le Brésil et le Japon. Les pesticides sont utilisés à 95% pour l'agriculture, à 3% par les jardiniers amateurs et à 2% pour l'entretien des espaces publics et des voies de transport. De nombreuses études ont démontré l'omniprésence des pesticides dans notre environnement : dans l'air, dans les cours d'eau et les eaux souterraines, dans l'eau du robinet, dans notre alimentation et jusque dans nos organismes. En 2009, dans le bassin Adour-Garonne, 98 % des points de suivi des cours d'eau et 53 % des points en eau souterraine présentent une contamination par les pesticides. (Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne).

Les risques pour la santé

Les risques liés aux pesticides relèvent du contact du produit avec la peau mais aussi de l'inhalation ou de l'ingestion. Les répercussions sont alarmantes : allergies, brûlures, maux de têtes, vomissements, asthme mais aussi, en cas d'exposition prolongée, baisse de la fertilité, déficits immunitaires, maladies des nerfs et du cerveau, développement de cancers...

Des conseils pour les particuliers

En 2013, la Ville de Bagnères éditera un guide à destination des particuliers : des conseils pour utiliser les produits chimiques à moindre risque et, surtout, des techniques alternatives à l'utilisation des pesticides au jardin (paillage, plantes couvre-sol... etc.) Une fiche pratique réalisée par le Contrat de Rivière du Haut-Adour est déjà disponible. Vous pouvez la télécharger sur :

www.crhautadour.com/documents/depliant_1_phyto.pdf

